

EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES ET ARRETES DU MAIRE

Rue de Jules Guesde – Création d'un rond point

Le Maire de la Ville de LYS-lez-LANNOY,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2122-22 et suivants,

Vu le Code de la Route, notamment l'article R 417-10,

Vu la Demande de travaux formulée le 17 Avril 2015 par TPRN rue Albert 1er, Wattrelos (59392) CEDEX et réceptionnée en nos bureaux le 17 Avril 2015 ,

Considérant que des travaux de «Création d'un rond point » vont être réalisés, rue Jules Guesde à Lys Lez Lannoy par TPRN , Wattrelos (59392) CEDEX

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour faciliter l'exécution des travaux et prévenir les accidents rue Jules Guesde de à Lys Lez Lannoy,

ARRETE

Article 1 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit rue Jules Guesde à Lys Lez Lannoy au droit du chantier et côté opposé sur toute la longueur du chantier à partir du :

27 Avril 2015 jusqu'à la fin des travaux.

Article 2 : Durant les travaux, la vitesse sera limitée à 30 km/heure pour tous véhicules.

Article 3 : Durant les travaux, la circulation se fera sur une voie pour tous véhicules .

Article 4 : Les dispositions du présent arrêté sont applicables dès la mise en place de la signalisation appropriée par TPRN .

Article 5 : Toute infraction aux prescriptions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté sera transcrit sur le registre des actes municipaux et au recueil des actes administratifs. Il pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois suivant sa publication.

Article 7 : Ampliation sera adressée à :  TPRN , Wattrelos (59392) CEDEX, le pétitionnaire,

Le Directeur Général des Services, le Chef de service de la Police Municipale, le Commissaire de Police, le Commandant de Gendarmerie ainsi que le destinataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation leur sera transmise et copie affichée en Mairie.

Fait à LYS-LEZ-LANNOY, le **22 Avril 2015**

Gaëtan Jeanne- le Maire


